Une terre d'histoire

Exideuil sur Vienne

Mot du Maire

INFORMATION MUNICIPALE

Bulletin n° 28
Juin 2023

Chèr(e)s administré(e)s,
Je vous invite à prendre connaissance du journal municipal où vous trouverez les informations budgétaires, les projets réalisés, la vie des associations et les animations de l'été.
Nous sommes en cette période, à mi-mandat, avec un début difficile lié à la crise du Covid et aux contraintes sanitaires à mettre en place et à gérer. Par la suite, la guerre en Ukraine et la crise énergétique qui ont suivi, ont occupé tous les esprits.
Cette année 2023 doit nous permettre de recréer du lien, avec peut-être, prochainement, l'organisation de votre repas des aînés.
Nous nous étions engagés à la réalisation de plusieurs projets et actions ; beaucoup sont déjà réalisés et les autres sont en cours :
- Bâtiments et équipements : installation d'aire de jeux et de pause, poursuite de l'aménagement du cimetière, lancement des travaux du lotissement, création de la nouvelle station d'épuration
- Aides aux aînés : maintien du portage de repas *(même si les conditions d'attribution ont été modifiées pour plus d'équité)*, soutien aux associations d'aide en faveur des plus démunis *(ADMR, la Grande Famille Confolentaise...)*, aide à l'accompagnement aux formalités administratives ...
- Jeunesse / éducation : élargissement du «pass' sport culture loisirs», «pass' j'apprends à nager», aide aux étudiants, aide au permis de conduire, maintien de la gratuité des fournitures scolaires.
- Sécurité et environnement : installation du système de vidéoprotection, développement des chemins de randonnées, sécurisation de certains axes.
- Économie : Les taux d'imposition restent inchangés.
- Associations : apport financier et logistique

Il reste encore beaucoup de choses à faire et des dossiers à suivre, comme celui du lotissement, de la station d'épuration, de la construction du nouveau bâtiment de l'épicerie, de l'installation de panneaux photovoltaïques sur certains bâtiments communaux… sans oublier la poursuite de l'accompagnement de nos aînés, avec les jeux du mercredi, les échanges intergénérationnels avec les enfants de l'école. Il est essentiel, également, de continuer notre politique sociale et éducative, en faveur de l'école, de nos enfants et de nos étudiants.
Tout ceci, dans un contexte qui évolue sans cesse, au niveau des démarches administratives, des logiciels informatiques et des contraintes techniques. Et je tiens à remercier l'ensemble du personnel pour leur adaptabilité, leur polyvalence et leur sens du service public.
Nous arrivons en période estivale et je vous propose quelques recommandations : respectez les horaires de tonte, attention aux aboiements intempestifs de vos chiens, interdiction de brûler des déchets verts, et respectez la conformité de la collecte des ordures ménagères *(en cas de soucis vous pouvez vous adresser directement au particulier concerné)*.
Je vous souhaite à toutes et tous un très bel été, et rendez-vous lors des « vendredis de l'été »,

Amicalement,

Jean-François DUVERGNE

Directeur de la publication
Jean-François DUVERGNE
Responsables de la rédaction
Sonia FERNANDES
Joëlle GANTHEIL
Virginie GOURSAUD
Annabelle CLEMENT BLONDEL
Claudette CAMGRAND
Thierry GANTHEIL
Sabrina DA SILVA RIBEIRO
Isabelle DARDILLAC
Fabienne PALARD

Imprimé par la
Mairie d'Exideuil-sur-Vienne

5 Rue de la Mairie
16150 Exideuil-sur-Vienne
Tél. 05 45 89 01 29
mairie@exideuilsurvienne.fr
www.exideuilsurvienne.com

Horaires d'ouverture de la mairie
Du lundi au vendredi
De 9h à 12h30 et de 14h à 17h
Fermetures :
le mardi après-midi et
le jeudi après-midi

Horaires d'été de la mairie
Du lundi au vendredi
De 8 H à 15 H 00
sans interruption
Du 03 juillet au 1er sept 2023

SPECIAL ETE

Ouvert tous les jours
du lundi au samedi
de 16H30 à 21H30
le dimanche
de 11H à 15H

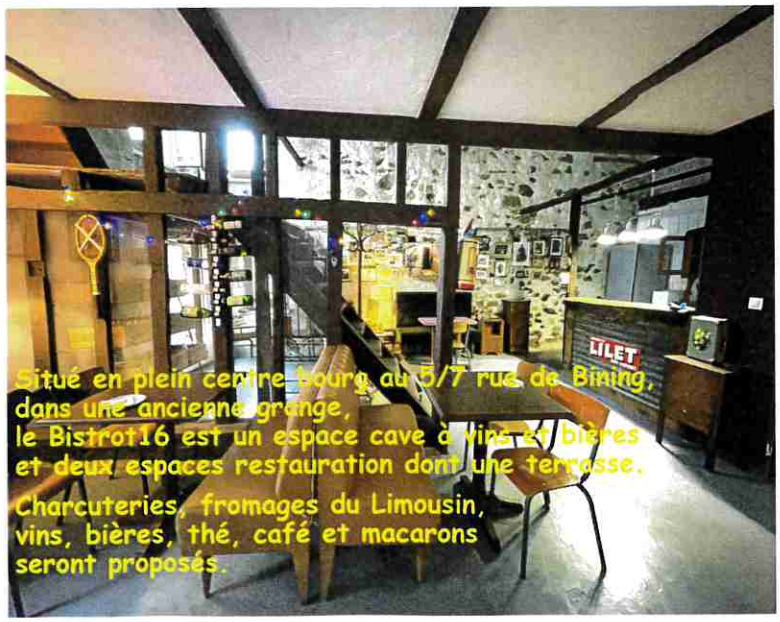

Imprimé par nos soins, ne pas jeter sur la voie publique

Commémoration du 8 mai

MESSAGE
de Monsieur Sébastien LECORNU, ministre des Armées
et de Madame Patricia MIRALLES, secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants et à la Mémoire
À l'occasion du 8 mai 2023

8 mai 1945, il y a 78 ans :
l'Allemagne nazie capitule devant les Alliés réunis à Berlin.
C'est la Victoire.

Ce jour-là, les forces de la liberté triomphent non seulement contre une armée, mais aussi contre une idéologie qui écrasait l'Europe et la liberté de ses peuples. Après six années de guerre, l'écho de l'Armistice se répand partout sur le continent, apportant aux peuples la joie de la Libération, et la fierté d'avoir vaincu.
Après six années de terreur, la lumière se lève enfin sur tout un pays, révélant à la fois l'opprobre de ceux qui ont collaboré, et le courage de ceux qui ont résisté pour permettre la Victoire.

Il y a 80 ans, l'année 1943 fut une année terrible. La répression s'accroît, l'extermination des Juifs d'Europe et des opposants au régime nazi bat son plein. Pourtant, le cours de la guerre change. A l'Est, les armées nazies ont perdu la bataille de Stalingrad. Au sud, les Alliés ont débarqué en Afrique du Nord. Ils le feront bientôt en Italie. La Corse est libérée en septembre. Nos outre-mer se distinguent dans les trois océans et notamment dans les Antilles et en Guyane par la Dissidence opposée à Vichy. La deuxième division blindée du général Leclerc est créée, elle débarquera quelque mois plus tard en Normandie, avant de libérer Paris, puis Strasbourg. Il n'y a plus une parcelle de notre territoire où l'on ne compte de résistants à l'occupant.

Chacun peut ressentir que le destin des armes a basculé. Même si la lutte sera encore longue : « *L'épreuve présente n'est pas terminée, mais voici qu'au loin se dessine la fin du pire drame de notre histoire* », indique le général de Gaulle aux Français libres et aux Français occupés dans son message du 14 juillet 1943.

La Résistance s'unit partout en France, et, sûre de l'issue finale du combat, s'engage dans l'élaboration de ce qui réunira les Français après la guerre. Les ombres qui pèsent sur le destin de la Nation s'éclaircissent assez pour qu'un dessein pour la France d'après-guerre puisse commencer à être tracé.

Avec la fin du conflit apparaissent de nouveaux défis pour reconstruire l'Europe, pour renouer avec la démocratie et pour soutenir nos soldats qui poursuivent le combat dans une guerre qui n'est pas encore achevée en Asie. Il faudra enfin tirer les conséquences des échecs militaires de 1940 pour renforcer les armées de la France face aux menaces qui la visent.

Hier comme aujourd'hui, c'est un combat que nous ne devons pas perdre de vue.
Avec la Victoire, vient aussi le retour des prisonniers, des déportés et la longue attente de ceux qui ne reviendront pas, ayant sacrifié leur vie pour notre liberté. Enfin, il y a tous ceux que plus personne n'attend, car ils ont été déportés par familles entières dans des convois vers l'Est, qu'un holocauste achevait.

Ecoutons les survivants et les vétérans qui nous transmettent la mémoire de leurs compagnons, pour que leur témoignage ne disparaisse pas avec eux et qu'il inspire ceux qui s'imaginent leur liberté pour définitivement acquise.
Souvenons-nous enfin du sang versé : il fut le prix de notre liberté. Mourir pour que d'autres puissent vivre libres : c'était le prix exorbitant dont plus de 10 millions de soldats alliés se sont acquittés. Un prix qui, hier comme aujourd'hui, augmente à chaque renoncement, à chaque fois que nous oublions notre passé.

Au bout, le 8 mai 1945 offrit la plus grande gloire du monde aux femmes et aux hommes qui n'avaient pas cédé.

La Victoire leur offrit la liberté.

Vive la République. Vive la France.

Merci aux enfants, aux enseignants et à Carol Owens pour leur participation.

Travaux effectués de janvier à juin 2023

Huisseries de la mairie :
Ces travaux ont eu pour but principal de faire des économies d'énergie mais également des améliorations phoniques et thermiques. Les anciennes huisseries dataient de 2001.
De plus, la municipalité a pris soin de choisir des matériaux respectant l'esthétique du site. Seules les fenêtres du rez-de-chaussée ont été changées à ce jour, il reste à remplacer les portes qui sont en cours de fabrication.
L'ensemble de cet investissement représente une somme totale de 100 000 € euros (prévue initialement).

Toilettes publiques :
Réparation de conduite d'eau pluviale ainsi que des eaux usées aux WC publics en raison de la vétusté de l'installation.

Aire de jeux enfants :

Ça y est !!!! Nos petits peuvent profiter pleinement de l'aire de jeux. Reste uniquement à terminer l'aménagement paysager, qui devrait rapidement être fait.

Merci aux agents techniques pour leur travail.

Investissement : Achat de matériels

Les agents se sont vus attribuer deux nouveaux matériels :

- un broyeur de branches
- un préparateur de sol

Ces outils de travail faciliteront les tâches du service technique, et leur permettra de gagner du temps.
Il est indispensable qu'ils puissent avoir le matériel nécessaire pour travailler en toute sécurité.

Rappels utiles de règles d'urbanisme

Réaliser des travaux : Selon l'article R421-17 du décret n°2012-274 du 28 février 2012,

« tous travaux ou modifications extérieurs (ravalement, modifications de vitrines, remplacement de menuiseries…) nécessitent une autorisation. »

L'artisan doit conseiller son client sur la démarche administrative appropriée à sa demande de travaux et l'aider à la réalisation de son dossier et il doit s'assurer qu'une demande de déclaration préalable ou de permis de construire a été déposée par le client et validée par la Mairie avant de commencer les travaux.

Un administré peut désormais déposer en ligne des certificats d'urbanisme (CU), des demandes préalables de travaux (DP), des permis de construire (PC), des permis d'aménager (PA), et des déclarations d'intention d'aliéner (DIA), sur le lien suivant :

https://sve-charente-limousine.sirap.fr/#/016134

Avant les travaux : informer et conseiller

Selon la localisation et la nature des travaux, des règles seront à respecter (notamment sur le zonage) et des autorisations devront être obtenues. **Chaque demande doit être pertinente en fonction de la zone classée au PLU et de ses règles.**

Avant de réaliser des travaux, le **service urbanisme de la Mairie** peut être consulté pour identifier les démarches administratives générales à entreprendre.

Les différentes autorisations à obtenir :

La déclaration préalable est une autorisation d'urbanisme obligatoire à la réalisation de certains travaux pour lesquels il n'y a pas à demander un permis de construire : (travaux inférieurs à 20 m2).Vous devez obtenir cette autorisation avant d'entreprendre les travaux :

- pour la réalisation de construction, travaux, installations et aménagements non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes, comprenant ou non des démolitions, tel que :

- Aménagement des combles.
- Transformation d'un garage en chambre.
- Travaux sur la toiture.
- Installation d'une fenêtre de toit.
- Changement des huisseries.
- Ravalement de façade.
- Installation d'une piscine.
- Pose de panneaux photovoltaïques.

Il n'y pas la possibilité de commencer les travaux sans autorisation préalable. Elle s'obtient le plus souvent dans un délai de 1 à 3 mois, en fonction des services consultés.

Ce délai peut être porté à 6 mois, s'il se trouve dans le périmètre des Bâtiments de France.

Quels sont les travaux que l'on peut réaliser sans autorisation ?

- Les constructions nouvelles de moins de 5 m² …
- Les murs de moins de 2 mètres de haut. ...
- Les terrasses de plain-pied ne nécessitent pas d'autorisation de construire
- Les bassins de moins de 10 m² et les piscines hors sol. …

Le permis de construire est une autorisation d'urbanisme que vous devez obtenir avant de construire un bâtiment, maison individuelle et/ou ses annexes ou de faire certains travaux sur une construction existante.

Le permis de construire est délivré par la mairie.

- Construction d'une maison individuelle.
- Agrandissement et surélévation d'une maison individuelle selon la surface désirée (> à 20 m2).

Pendant les travaux, l'occupation du domaine public

Après obtention de la déclaration préalable ou du permis de construire, l'occupation du domaine public pour travaux (échafaudages, bennes…) doit également faire l'objet d'une demande par l'artisan ou le pétitionnaire, pour obtenir une permission de voirie ou de stationnement.

Le CCAS (Centre Social d'Action Sociale)

CCAS
Centre Communal d'Action Sociale
EXIDEUIL SUR VIENNE

Retrouvez toutes les aides *(jeunesse, étudiants, permis, portage de repas...)* et les dossiers de demande dans l'onglet CCAS sur le site internet de la commune :

www.exideuilsurvienne.com

Pour toute information complémentaire, prenez contact avec la mairie *(contacts en 1ère page du journal)*

Les JEUX DU MERCREDI

OUVERT à TOUS ! Soyez les bienvenus pour passer un moment agréable dans la joie et la bonne humeur !

À la mairie tous les 2èmes mercredis du mois de 14h à 17h

Prochaines dates : **14 juin - 13 septembre - 11 octobre 8 novembre - 13 décembre 2023 et 10 janvier 2024**

- **A partir de 8 ans et sans limite d'âge** - Tout mineur sera sous la responsabilité et la surveillance d'un adulte accompagnateur.
- **Gratuit et sans inscription**
- **Vous pouvez venir avec vos jeux ou emprunter ceux sur place !** *(belote, jeux de société divers...) (ou toute autre activité de votre choix)*

BILAN 2022 du CCAS *(Aides financières versées)*

• Bons d'achats des + de 65 ans *(Action 2022 dont 7340 € sur en 2023)*	7 860,00 €	37,50 %
• Portage de repas	2 974,00 €	14,18 %
• Aides permis de conduire	2 100,00 €	10,02 %
• Subventions (ADMR, ADAPEI, donneurs de sang, SEP...)	1 700,00 €	8,11 %
• Aides étudiants	1 500,00 €	7,16 %
• ALSH (centres de loisirs)	1 391,41 €	6,64 %
• Pass' Sport culture loisirs	950,00 €	4,53 %
• Aides exceptionnelles	824,60 €	3,94 %
• Pass' J'apprends à nager	706,00 €	3,37 %
• Aides séjours scolaires et/ou linguistiques	542,50 €	2,59 %
• Bons alimentaires/carburant	410,00 €	1,96 %

À L'ÉCOLE !

Ce n'est pas encore les grandes vacances, ni la rentrée, mais il est important d'y penser ...

Prévision effectifs rentrée 2023 - 2024

101 enfants prévus à la rentrée de septembre :
(Chiffres arrêtés au 25 mai 2023 et non définitifs)

TPS : **6*** PS : **11** MS : **12** GS : **8** CP : **6**
CE1 : **16** CE2 : **15** CM1 : **11** CM2 : **16**

* + 4 enfants feront leur rentrée en TPS en Janvier 2024

Bon à rappeler ...

La commune prend en charge financièrement :
- Les fournitures scolaires soit + de **70 € par enfant** et par an (0 € pour les familles)
- La subvention annuelle de **45 € par enfant** versée à l'école, pour les sorties et les achats pédagogiques.

Du côté de la cantine et de la garderie en 2022-2023

Tarif actuel de la cantine : **38 € sur 10 mois, soit 380 €/an** *(Juillet non facturé)*
pour 139 jours d'école soit **2,73 € par jour**
(pour une repas varié et équilibré, fait sur place avec un maximum de produits frais, locaux et bio)

Tarif actuel de la garderie : **19 € sur 10 mois, soit 190 €/an** *(Juillet non facturé)*
pour 139 jours d'école soit **1,37 € par jour** *(comprenant le goûter et l'aide aux devoirs)*

Ce que coûte actuellement un repas et la garderie sur une journée :
(avec les augmentations des denrées alimentaires et de l'énergie) (charges de personnels incluses)

Coût réel d'une journée	13,96 €	
À la charge de la commune	9,86 €	70,63 %
À la charge des familles	4,10 €	29,37 %

(Moyenne faite tenant compte des tarifs de janvier à avril 2023)

Pour les familles, le coût total par jour pour un enfant *(comprenant le repas et la garderie)* est de :
2,73 € de repas
+ 1,37 € de garderie
= 4,10 € par jour d'école

Ces tarifs feront l'objet d'un débat et d'un vote lors du prochain conseil municipal prévu le 12 juin prochain.
Les familles seront informées avant fin juin des décisions prises.

Vous souhaitez inscrire votre/vos enfant(s) à l'école d'Exideuil sur Vienne ?

Prenez d'abord contact avec la mairie, et dans un second temps avec la directrice de l'école.

Pour rappel, **la scolarité est obligatoire pour tous les enfants nés en 2020** *(année du 3ème anniversaire)*

En attendant le **lundi 4 septembre** prochain, jour de la rentrée, nous vous souhaitons de

Budget Commune en Fonctionnement 2023

Dépenses	
Comptes	***Montants***
011 - Charges général : eau, électricité, alimentation…	490 000,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés : salaires	765 000,00 €
023 - Virement à la section investissement	380 787,97 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	1 792,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	103 000,00 €
66 - Charges financières : intérêts	12 800,00 €
67 - Charges spécifiques : titres annulés sur années antérieures	28 000,00 €
68 - Dotations aux provisions et dépréciations	7 950,00 €
Total	**1 789 329,97 €**

Recettes	
Comptes	***Montants***
002 - Résultat de fonctionnement reporté	254 320,97 €
013 - Atténuations de charges : remboursements Sécurité Sociale	6 000,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	29 000,00 €
70 - Produits de services, du domaine et ventes diverses	91 630,00 €
73 - Impôts et taxes	146 300,00 €
731 - Fiscalité locale	582 050,00 €
74 - Dotations et participations : dotations aux élus locaux…	653 914,00 €
75 - Autres produits de gestion courante : revenus des immeubles…	24 115,00 €
77 - Produits spécifiques : produits cessions d'immobilisations	2 000,00 €
Total	**1 789 329,97 €**

Le budget a été voté à l'unanimité des personnes présentes en date du 10 mars 2023.

Programmes investissements 2023 : 1 067 210,73 €

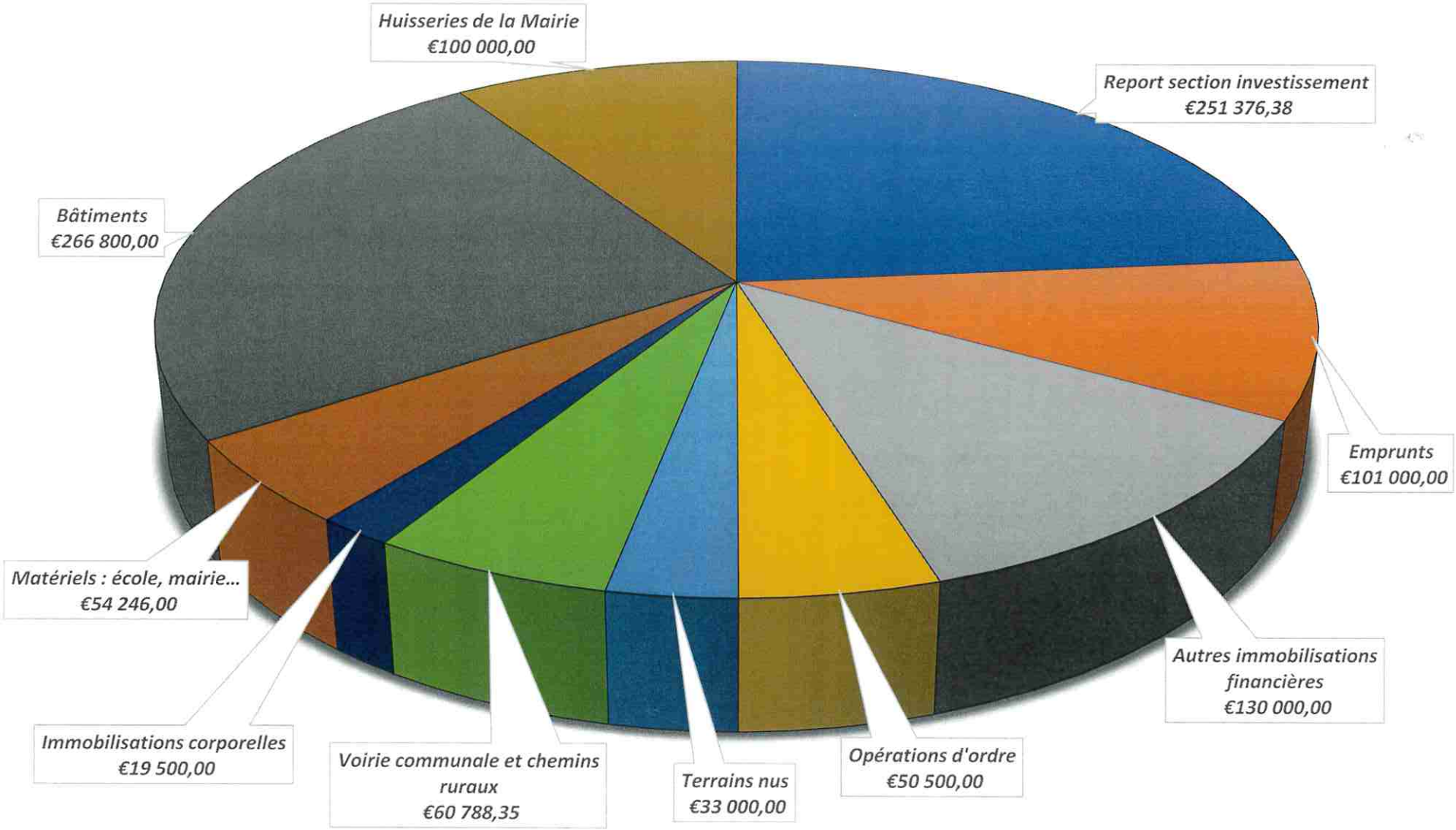

OPACAD fête ses 25 ans

C'est avec beaucoup d'enthousiasme que nous avons commencé cette année 2023, année de notre 25ème anniversaire, grâce aux concerts et projets annoncés.

Le 11 janvier, nous avons chanté à Exideuil à l'occasion des vœux de la Communauté de Communes de Haute Charente.

Le 21 janvier, à Etagnac nous avons animé et partagé la galette avec les résidents de la Maison Sainte Marie avant de nous retrouver à la salle de la Soulène pour notre repas annuel.

Le dimanche 7 mai, nous avons présenté un concert à la maison Maria Casarès à Alloue.

Le 21 juin, à l'occasion de la Fête de la Musique, nous participerons à la scène ouverte de la Ferme Saint Michel à Confolens.

Le samedi 8 juillet, à l'église d'Exideuil-sur-Vienne, nous animerons la messe anniversaire pour Francis Berger.

Pendant le Festival de Confolens, le lundi 14 août à 16h30 nous ferons un concert dans l'église.

Nous restons entre-temps focus sur nos concerts « 25ème anniversaire » : à l'église d'Exideuil-sur-Vienne les SAMEDI 14 OCTOBRE à 20h30 et DIMANCHE 15 OCTOBRE après-midi.

Nul doute que ce seront deux moments forts pour nous choristes ainsi que pour vous, amis qui nous suivez depuis très longtemps déjà.

A l'occasion de nos 25 ans, nous partirons le 30 octobre, pour un petit séjour à l'île de Noirmoutier.
Entre travail et tourisme, nous donnerons un concert sur l'île de Noirmoutier.

Nous terminerons l'année avec un concert le 19 novembre partagé avec le choeur Point d'Orgue 87 à Aixe-sur-Vienne, un concert dans le cadre de 1000 chœurs pour un regard, à St-Claud avec le Chœur L'Art Chant'Or ainsi qu'un concert à Bouex, le 16 décembre.

Un programme, vous pouvez le constater, bien chargé et au cours duquel nous espérons avoir le plaisir de vous revoir.
A très bientôt,

La Présidente, Claudine SARDAIN

"Concert annuel à Exideuil le 15 octobre 2022"

Suite à l'assemblée générale de novembre 2005, l'association de « Défense de la nature et de l'environnement » évoluait pour devenir « Terre d'Exideuil ».

Nos objectifs sont essentiellement de maintenir et améliorer la qualité de vie sur notre commune, de rester vigilants sur les projets industriels et combattre les nuisances de toutes sortes.

C'est ce que nous nous sommes efforcés de faire depuis de nombreuses années en intervenant sur plusieurs problématiques locales.

Peut-être avez-vous remarqué des problèmes spécifiques qui nécessitent une attention particulière ?

Il y a de nombreux moyens d'apporter des changements positifs dans notre commune. Peut-être avez-vous une idée de projet que nous pourrions mettre en place pour améliorer la qualité de vie de la communauté ?

Nous vous invitons donc à partager ces idées et ces projets qui pourraient se concrétiser.

Ensemble, nous pouvons faire de nos villages un exemple respectueux de l'environnement et fier de son patrimoine naturel.

La Présidente, Claudette MAPPAS
Contact : terredexideuil@gmail.com
Par courrier : Terre d'Exideuil
5 Rue de la Mairie 16150 Exideuil-sur-Vienne

"C'est de nouveau sur les rives de la Vienne à Exideuil que nous vous attendons pour cette nouvelle édition de L'Exideuillaise version 2023. Petits ou grands, vététistes ou pédestres, cette année il y a forcément un parcours qui vous correspond avec nos six circuits inédits ! (VTT : 9/30/21/12 km & pédestre : 15/9 km)

Alors prêts ?

Nous on l'est !"

CYCLO-CLUB Exideuil sur Vienne

ASSOCIATIONS (suite)

L'ESDRA (European Sled Dog Racing Association) a été créée en 1984 à Lausanne, en Suisse. Ses membres sont les fédérations et associations nationales européennes de chiens de traîneau. L'ESDRA a transféré son siège en France le 1er août 2022 et une association a été créée et enregistrée auprès de la Préfecture de la Charente.

Samedi 27 et dimanche 28 mai ont eu lieu sur la commune d'Exideuil-sur-Vienne, l'assemblée générale de l'ESDRA. Une réunion fortement attendue par ces 20 nations membres qui se réunissaient pour continuer leur travail de développement des sports canins attelés.
Cette tendance sportive qui consiste à partager un effort sportif avec un ou plusieurs chiens.
Une pratique sportive en pleine essor nécessite un travail important. Le week-end fût donc studieux pour les 13 nations présentes en visioconférence sur les 2 jours.
Entre travail de fond, échanges de connaissances et signature d'une convention avec La Maison du Lac de Saint-Pardoux, la Station Sports Nature des Monts du Limousin et la communauté de communes ELAN, sur le site du lac de Saint-Pardoux, les représentants des fédérations européennes ont été impressionnés par la qualité des infrastructures et ont hâte de revenir continuer leur travail.

REPRISE DES CONCESSIONS EN ÉTAT D'ABANDON

Cimetière communal

Des travaux de reprise de concessions en état d'abandon vont débuter d'ici la fin de l'année 2023 dans la partie D du cimetière. Cette zone pourra être fermée au public durant les travaux.
Des pancartes sont installées devant les emplacements concernés.
L'entreprise qui interviendra dans le cimetière est en cours de sélection.
En cas d'intempéries, les travaux pourront être prolongés.
Par la suite, ces concessions seront réattribuées par la municipalité : en cas de question, n'hésitez pas à contacter la mairie.

Pourquoi effectuer une reprise de concessions?

☞ Parce que nous anticipons le manque de place ;
☞ Parce que des monuments non entretenus se sont dégradés, sont visuellement déplaisants et/ou présentent une menace pour la sécurité des visiteurs.

Que deviennent les restes exhumés des concessions reprises?

☞ Un tombeau restauré a été affecté à perpétuité comme ossuaire communal destiné à recevoir les restes des personnes qui étaient inhumées dans les concessions reprises, restes préalablement réunis dans de petits cercueils appelés « reliquaires », dans le respect de la dignité des défunts.
☞ Les opérations sont menées avec efficacité et discrétion, avec un minimum de gêne pour les visiteurs du cimetière.

Et après?

☞ Les terrains ne pourront faire l'objet d'un nouveau contrat de concession que lorsque l'enlèvement des matériaux et des restes des personnes inhumées auront été effectués.
☞ Un registre dédié aux reprises sera tenu à la disposition du public en mairie pour avoir une trace écrite de ce qui a été fait et répondre aux interrogations des éventuels descendants.

RAPPEL: le règlement du cimetière est consultable sur place ainsi qu'à la mairie et sur le site internet

M. Brun déporté charentais né à Exideuil

BRUN André, matricule 21416 à Buchenwald.

André est né le 27 avril 1908 sur la commune d'Exideuil sur Vienne (Charente). Il est le fils de Jean Brun et de Marguerite Faye, âgés respectivement de 46 et 38 ans à la naissance d'André. Le père d'André est cultivateur, sa mère est sans profession.
André est cultivateur, il épouse le 4 avril 1931 Angèle Rondet, née le 16 juin 1913. Ils deviennent épiciers et résident sur la commune de Champniers (Charente). De leur union naissent deux enfants : Gilbert, né le 17 février 1932 et Lucienne, née le 20 février 1934.
André s'engage dans la Résistance auprès du Front National le 1er juin 1942. Il a le grade de sergent. Il est rapidement inquiété car, avec son épouse, ils hébergent des Patriotes Résistants et apportent de l'aide à certains résistants, comme à René Michel, fusillé dans la forêt de la Braconne (Charente).
André est arrêté le 17 novembre 1942 à Champniers par la Gestapo allemande. Il est impliqué dans la même affaire que Louis Flamary (mort en déportation), René Michel (fusillé par les Allemands le 5 mai 1943), Jean Barrière (fusillé) et Jean Beaufils (déporté). Plusieurs personnes peuvent témoigner de son arrestation : Joseph Lavergne, Geneviève Verbois et Jean Varache, secrétaire de mairie de la commune de Champniers.
Il est emprisonné à la prison d'Angoulême, du jour de son arrestation jusqu'au 15 février 1943, puis il est envoyé au camp de rassemblement de Compiègne du 16 février jusqu'au 15 septembre 1943. Il reçoit le numéro d'écrou 10.216. Il est ensuite déporté au camp de concentration de Buchenwald, il y arrive le 20 septembre, et reçoit le matricule 21416. Il est transféré à Dora le 20 janvier 1944, puis à Elrick (Kommando de Buchenwald) à une date inconnue. Il rencontre alors Paul Bejuis, un compagnon d'infortune comme lui, avec qui il travaille dans les tunnels de Nedusacrufen à 25 km du camp. Ils travaillent à la pioche toute la journée et par tous les temps. André est envoyé au Revier du camp en janvier 1945. Il subit deux opérations suite à un phlegmon à la jambe et un abcès au pied. Il reprend le travail, malgré sa maigreur squelettique et un état de faiblesse. Ils partent ensemble du Revier vers Arzungen, fin février 1945, dans le même wagon en direction d'Hambourg. Ils voyagent dans des conditions inhumaines : 5 jours sans eau ni nourriture. Ils arrivent au camp de Bergen-Belsen, au nord de l'Allemagne, le 7 avril 1945. André ne descend pas du train, il est incapable de marcher, les infirmes vont suivre en camions. Aucun de ceux restés dans le wagon ce jour-là n'est revenu d'après Paul Bejuis. André est alors âgé de 37 ans.
La constitution de son dossier est réalisée par son épouse Marguerite, résidant Le Bourg à Champniers (Charente). Ce dossier comporte une photographie.

Sabrina Ribeiro, enseignante,
MFR La Péruse (Charente)

Sources : SHD-Caen 21P 431 207 ; Livre-Mémorial FMD ; Ed.Tiresias, 2004.

LISTE « Ecouter-Agir-Valoriser » Devoir ou travail de mémoire ?

Notices de déportés charentais : devoir ou travail de mémoire ?

Nous devons, nous, chaque administré, œuvrer pour ne pas oublier l'Histoire de notre pays mais aussi de notre commune. Or en 1942, il y a 81 ans exactement, un natif de notre commune mourrait, victime de la barbarie nazie. Cette notice lui rend hommage, au même titre qu'aux autres combattants, résistants ou tout simplement hommes et femmes qui refusaient l'invasion allemande et souhaitaient la libération de la France.
Le **devoir** est une obligation morale de transmettre les valeurs de ceux qui ont lutté pour la libération de notre pays, et de s'en souvenir. Or le **travail** est une recherche réalisée à l'aide de documents historiques afin de veiller à ne pas oublier les grandes étapes de notre Histoire, et ainsi porter un témoignage de respect envers les personnes dont la mémoire est honorée. Simone Veil disait à ce sujet : « *Je n'aime pas trop l'expression « **devoir de mémoire** » : personnellement, je lui préfère la notion de « devoir d'histoire », « devoir de réflexion », ce qui passe évidemment par un « travail » de mémoire, d'histoire et de réflexion.* » (Discours du 26 janvier 2006 à Amsterdam).
Poursuivons ce travail de mémoire sur notre territoire, en continuant ce travail de recherche et d'écriture pour leur rendre hommage. Vous pouvez retrouver les notices de déportés charentais comme celle d'André Brun sur le site du département de la Charente, service patrimoine : https://patrimoine16.lacharente.fr/ ou dans les hors-séries de CL de 1940 à 1942 (déjà parus) et 1943, 1944 et 1945 à paraître dans les trois prochaines années.

Rédigé par Sabrina Da Silva Ribeiro

ÉTAT CIVIL

Naissances 2023

Bienvenue à

- Adda LEPREUX HÉBRÉ

Décès 2023

DEVAUTOUR Anna veuve DUCHIRON
ROUFFIGNAT Irène veuve VILLAUTREIX
Jiri PEKAR
TURMEAUD Henri
LEMETAYER Daniel
REBET Gabrielle veuve FREMY
BERTAZZOLO Ester épouse JOUSSELIN

La campagne de destruction des nids s'étend du 15 juin au 15 octobre 2023.

Afin de lutter activement contre ces insectes invasifs, merci de vous faire connaître en mairie.

Une participation financière à hauteur de 50 % du tarif de la prestation sur un plafond maximum de 50€ par intervention peut vous être octroyée.

Services de l'Agence Postale Communale APC

Comment fonctionne une agence postale communale? Quels sont les services disponibles ?

Dans le respect de sa mission de service public d'aménagement du territoire, La Poste souhaite s'adapter aux nouveaux modes de vie des français afin de garantir à ses clients un accueil de proximité et de qualité en nouant des partenariats avec les municipalités et les commerçants locaux.

L'agence communale permet aux habitants d'effectuer leurs opérations postales courantes dans un lieu pratique où ils accèdent en même temps à d'autres services.

Services postaux :

Tout affranchissement, vente timbres, enveloppes, Chronopost, emballage, dépôt de recommandé, dépôt/retrait de colis.....

Services financiers et prestations associées :

Retrait d'espèces sur compte courant postal, livret d'épargne ou CB à hauteur de 350€/semaine, 500€/semaine sur compte joint.

Dépôt d'espèces sur CCP ou CNE à hauteur de 350€/semaine.

Virement de compte à compte de 500€/semaine (3 jours de délai environ).

Vous trouverez également un **accès internet gratuit avec** ordinateur et imprimante à votre disposition pour toutes vos démarches administratives avec une aide au maniement de l'outil informatique.

Seul le papier n'est pas fourni.

Dépôt de pressing par le CEDIF.

Vente de savons « Le séchoir à bulles ».

Depuis le 24 mai, la levée du courrier est à 14h30 contre 14h10 auparavant.

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9H à 12H30 et de 14H à 15H

VIE PRATIQUE

Site INTERNET COMMUNE

Si ce n'est pas déjà fait, nous vous invitons à **vous inscrire à la newsletter** afin de recevoir chaque samedi les nouvelles actualités de la semaine.

www.exideuilsurvienne.com

Vous habitez depuis peu sur la commune, Faites-vous connaître à la mairie.

Notre service administratif est là pour vous accompagner dans vos démarches.

Rappel :

Vous avez 16 ans, pensez au **recensement militaire**.

Déclaration en mairie avec les documents suivants :

- Livret de famille
- CNI ou passeport
- Justificatif domicile

LES VENDREDIS DE L'ÉTÉ À EXIDEUIL S/VIENNE

ANIMATIONS GRATUITES

30 JUIN
20H30

SPECTACLE EXPÉRIENCE : HYPNOSE, MAGIE, CHANSONS

AVEC L'AUTREMENT CABARET

Lieu : salle Soulène - parking à proximité

28 JUILLET
19H

SOIRÉE GUINGUETTE swing manouche

AVEC LE GROUPE WALKIN' WITH DJANGO

Lieu : sous tivolis - Place de l'école - Bords de Vienne

Foodtruck sur place

25 AOÛT
20H30

SPECTACLE HUMORISTIQUE

« TURBULENCES ET AUTRES TROUS D'AIR »

Lieu : Extérieur du complexe de loisirs

(Possibilité de repli à l'intérieur)

DATE À RETENIR
PROCHAINE NUIT EN FÊTE
29 JUIN 2024